

**Regrattiers d'Histoire**  
Association d'animation historique  
médiévale et Renaissance

## Mise en sécurité du pas de tir à l'arc

Consignes de tir et protocole pour l'animation tir à l'arc, année 2016

Voici les consignes et protocoles suivis par les Regrattiers d'Histoire

Ces consignes sont différentes de celles suivies lors des tirs en bataille et mêlées ouvertes ou scénarisées.

### Animation "tir à l'arc" : sécurité et déroulement

#### Introduction

L'animation propose au public enfant et adulte de tirer quelques flèches (au moins trois) dans des conditions proches de celles des archers du moyen âge. Le responsable de l'animation (initiateur) invite les participants à entrer sur le "pas de tir" un par un et les invite à pratiquer un tir médiéval.

Le "pas de tir" est tout l'espace dans lequel l'initiation se déroule. Il est composé de la ligne d'attente, la ligne de tir, des cibles et des point photos (cf. "plan du pas de tir" à la fin du document).

Les seules personnes autorisées à être présentes sur le pas de tir au même moment durant l'animation sont le ou les initiateurs, le participant et éventuellement une personne pouvant prendre une photo du participant. Aucun tire ne sera fait si cette condition n'est pas respectée.

#### Déroulement

Les participants sont invités à former une file d'attente derrière la ligne d'attente. Ils passeront dans l'ordre d'arrivée.

A l'invitation de l'initiateur, le participant se place sur la ligne de tir. Si une personne désire prendre une photo du participant, elle sera invitée à se placer à un des points photos.

L'initiateur communiquera les consignes de tir au participant et ce dernier pourra réaliser son tir.

Trois flèches seront proposées au minimum.

Pour permettre une meilleure immersion dans le tir et si les conditions le permettent, des flèches supplémentaires pourront être proposées.

L'ensemble du tir (consignes et tir) se déroule durant une et quatre minutes en fonction des aptitudes du participant.

Une fois le tir terminé, le participant devra quitter la ligne de tir et sortir du pas de tir par la ligne d'attente.

Le photographe devra aussi quitter le pas de tir de la même façon.

Aucun autre participant ne sera accepté à entrer sur le pas de tir tant que le précédent n'en sera pas sorti.



Regrattiers d'Histoire  
Maison des Associations  
37 avenue du Plan de l'Eglise 78960 Voisins-le-Bretonneux

06 63 79 23 06  
regrattiers.histoire@gmail.com

Le ramassage des flèches tirées ne pourra être réalisé que par l'initiateur pour limiter le risque de se blesser avec les flèches au sol ou en cible.

### Matériel

Le matériel de l'animation est fourni par l'initiateur à chaque participant et récupéré une fois le tir terminé. Il s'agit d'un arc et des flèches dimensionnées pour l'arc fourni.

La ciblerie (ensemble de toutes les cibles) est aussi fournie par l'association.

Les pointes de flèches utilisées seront des "blunt" (embout en caoutchouc).

Si l'espace sécurisé derrière les cibles et sur le côté est au moins de cinquante mètres, des pointes de cibles modernes pourront être utilisées.

Du fait de l'initiation, les arcs proposés aux participants auront une puissance relativement faible (15 livres pour les enfants et 24 livres pour les adultes).

### Sécurité

L'environnement autour du pas de tir doit être sécurisé de la manière suivante :

- L'accès au pas de tir ne doit pouvoir se faire que par la ligne d'attente ;
- La ligne d'attente doit être matérialisée au sol ;
- Une signalétique (corde, rubalise) doit interdire l'accès au pas de tir et autour du pas de tir ;
- L'espace derrière les cibles doit être interdit d'accès sur au moins trente mètres ;
- L'espace sur les deux côtés du pas de tir doit être interdit d'accès sur au moins vingt mètres de largeur de chaque côté et sur toute la longueur du pas de tir plus les trente mètres de sécurité derrière les cibles.

1 : Zone à accès interdit

2 : Pas de tir

3 : Ligne d'attente

4 : Ligne de tir

5 : Cibles (à 5m, 10m et 15m)

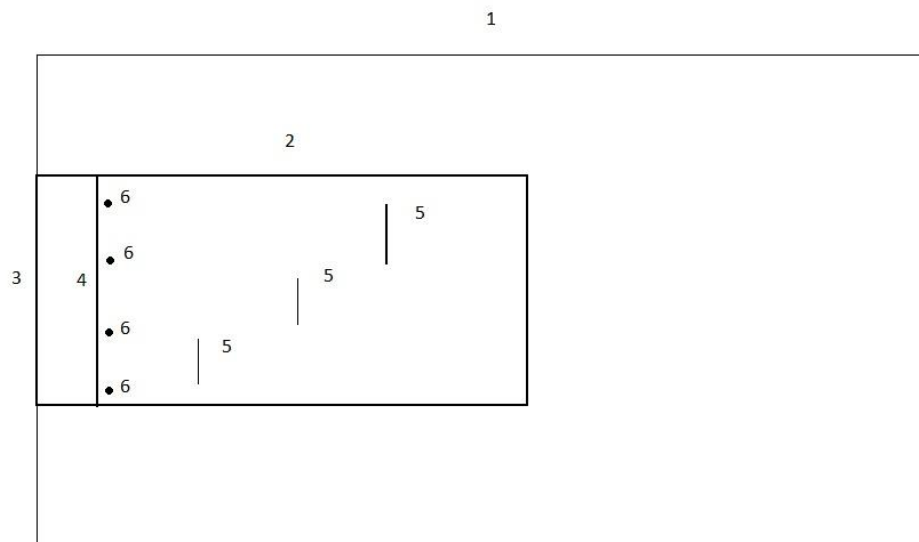
6 : Points photo

Dimension du pas de tir :

- Au moins 5 mètres de large
- Au moins 20 mètres de longueur

Dimension de la zone à accès interdit :

- Au moins 45 mètres de large
- Au moins 50 mètres de longueur



La sécurité est garantie par le respect strict des règles suivantes :

- Celui/celle qui ne respecte pas les règles ne tire pas à l'arc ;
- Personne ne franchi la ligne d'attente sans y être invité ;
- Un seul participant par initiateur ;
- Le photographe devra rester sur le point photo ou quitter le pas de tir à la moindre injonction de l'initiateur



Regrattiers d'Histoire  
Maison des Associations  
37 avenue du Plan de l'Eglise 78960 Voisins-le-Bretonneux

06 72 69 21 54  
regrattiers.histoire@gmail.com

association loi 1901 n° : W783002660

- Le point photo sera choisi en fonction de la cible visée. L'initiateur sera face au participant et le point photo est situé juste derrière l'initiateur. Ainsi, le photographe verra le participant de face uniquement si l'initiateur se dégage et donc le décide.
- L'initiateur focalise toute son attention sur le participant et reste à, au plus, une longueur de bras du participant (pour retirer la flèche de l'arc en cas de nécessité) ;
- Le bras d'arc (celui tenant l'arc) du participant devra toujours être pointé vers les cibles, aucune autre direction ne sera acceptée (même sans flèche encochée) ;
- L'initiateur peut et doit corriger le tir du participant si nécessaire ;
- Les flèches sont placées sur la corde de l'arc uniquement par l'initiateur et seulement juste avant de tirer : à aucun moment le participant ne sera libre de son tir ;
- En cas de non-respect des règles, le participant devra quitter le pas de tir ;
- L'initiateur se réserve le droit de refuser l'accès au pas de tir à toute personne dont l'attitude ou comportement n'est pas compatible avec la pratique du tir à l'arc (ivresse, agressivité, violence, incapacité à respecter les consignes, incapacité physique, manque de respect vis-à-vis de l'initiateur, le matériel ou les autres participants...).

L'initiateur ne doit permettre le tir que s'il n'y a personne au-delà de la ligne de tir (sur le pas de tir et ses environs).  
**Aucun tir ne sera autorisé si toutes les conditions précédentes ne sont pas respectées.**

